Conseil communal de Prilly

27 septembre 2010

Décisions de la séance 4-2010 du Conseil Communal de Prilly.
Présidente : Madame Isabelle ISOZ.
Lundi, à 20h00, à Castelmont.

1) Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel : sont excusés, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers :

André BELLON (rad)	**Eric HENCHOZ (eco)**
Rachel DEBONNEVILLE (soc)	**Ishan KURT (soc)**
Isaline DESMEULES (pop)	**Colette LASSERRE ROUILLER (lib)**
Gérald DEPRAZ (rad)	**Pierre-Alain LINDER (lib)**
Jean NERFIN (rad)	**Werner MEIENHOFFER (soc)**
Saskia POLETTI (rad)	**Verena NYDEGGER (udc)**
Jean-Baptiste DI NATALE (pdc)	**Olga VERGARA (soc)**

Personnes présentes :	**58**
Excusées :	**14**
Démissionnaire	**0**
Total :	**72**

Il y a 58 personnes présentes. Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR.

1. **Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**
2. **Procès-verbaux des séances du 26 avril 2010 et du 28 juin 2010**
3. **Correspondance**
4. **Communications du bureau**
5. **Communications municipales**
6. **Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes**
7. **Assermentations de Mme Pierrette EBERHARD en remplacement de M. le Conseiller Ravic STRIERLI, démissionnaire, et de M. Jan MRAZEK en remplacement de M. le Conseiller Dominique THIEVENT, démissionnaire, et de M. Laurent DEBRIT en remplacement de Madame Tomika HEGGEDUS-CONNOR démissionnaire**

8. Rapport de la commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la motion de Mme la Conseillère Isabelle ISOZ (soc) concernant les possibilités d'accueil de la petite enfance à Prilly

9. Préavis municipal n° 9-2010 portant sur la politique municipale prillérane en matière de vidéosurveillance, soumettant le règlement de la Commune de Prilly sur la vidéosurveillance et répondant partiellement au postulat n° PO 4-2010 de Monsieur le Conseiller S. David «demandant à la Municipalité de garantir des mesures liées à la sécurité à long terme en faveur de la population prillérane».

10. Préavis municipal n° 10-2010 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 940'000.- pour la réaffectation des locaux PCi, sis dans les sous-sols du Collège du Grand-Pré, en locaux pour groupements et sociétés locales, et un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour le renouvellement des installations du Tennis-Club Prilly (subvention du Fonds cantonal du Sport et sponsoring venant en déduction de ce montant).

11. Préavis municipal n° 11-2010 portant sur l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "Pré-Bournoud Sud".

12. Préavis municipal n° 12-2010 sollicitant un crédit de CHF 114'700.- destiné au remplacement des saleuses du Service des travaux.

13. Préavis municipal n° 13-2010 soumettant le recours d'un candidat à la naturalisation consécutif au refus du Conseil communal de donner suite à sa demande d'admission à la bourgeoisie de Prilly. Ce préavis a déjà été traité par la Commission de naturalisation du Conseil communal.

14. Motions, postulats et interpellations

15. Questions

Conformément au règlement du Conseil, l'ordre du jour de notre séance vous est parvenu dans les délais impartis.

L'ordre du jour modifié au point 7 (assermentation de Madame Véronique BERTHOUD par l'assermentation de Madame Pierrette EBERHARD) est accepté à l'unanimité.

2) Procès-verbaux

Le Procès-verbal de la séance du 26 avril 2010 est accepté avec une remarque de M. le Municipal Rémy PIDOUX et le procès-verbal du 28 juin 2010 est accepté avec une remarque de M. le Conseiller Maurizio MATTIA (eco).

3) Correspondance

Lettre du PDC
Lettre de démission de la COGE de Mme la Conseillère Nicole GENET (soc)
Reçus papillons d'informations sur l'EPER
Lettre de M. Laurent Bouvard

4) Communications du bureau
Le Conseil communal a été représenté par votre présidente:

- **le 11 septembre au marché du SDNL**
- **le 25 septembre à l'inauguration des Centre de vie enfantine de la Fondation des Acacias.**

Naissance
Madame la conseillère Saskia POLETTI a donné naissance à une petite Alice le 8 juillet dernier. Nous lui adressons toutes nos félicitations et nous nous réjouissons de la revoir parmi nous.

Résultats des votations fédérales et cantonales pour Prilly.

Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI).

Taux de participation : 39,53%

Oui: 815

Non 1'436

Modification de l'article 151 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du mandat des autorités communales dans certains cas de fusions de communes).

Taux de participation : 39,53%

Oui: 1'935

Non 238

Loi du 16 décembre 2009 sur la juridiction en matière de bail.

Taux de participation : 39,53%

Oui: 776

Non 1'347

Diffusion de nos débats:
Cette séance sera visible sur la télévision régionale le 1er octobre à 20 h 00 et le 2 octobre à 14h00 et sur le site internet www.sonomix.ch

Décès
Nous avons appris le décès de Monsieur Paul Rochat, beau-père de M. Le conseiller Jean-Pierre DUPERTUIS et figure bien connue de notre commune le 13 juillet. Nous sommes en pensée avec sa famille.

5) Communications Municipales

Les communications municipales vous sont parvenues par écrit.
Mme la Conseillère Johanna MONNEY demande ce qu'est le Fond Pétrequin et le groupe des Verts se félicite que la commune d'avoir marqué la semaine de la mobilité.
Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI qui l'avait déjà demandé une fois, il y a quelques années, souhaiterait que dans la statistique des habitants et surtout du chômage pour Prilly figure régulièrement les tranches de population touchée par le chômage.

- **M. le Conseiller Municipal Rémy PUIDOUX répond que le Fond Pétrequin est utilisé pour les dépenses particulières dans la commune.**

M. le Conseiller Aldo ROTA (udc) demande si la Municipalité s'est inquiétée durant la journée de la mobilité, en fermant le tronçon de la Route de Cossonay, des conséquences juridiques d'une éventuelle requête voire une action déposée par un commerçant qui aurait été frustré par la fermeture du tronçon et qui aurait eu un manque à gagner.

- **M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) répond qu'effectivement un commerçant a demandé un dédommagement dû au manque à gagner durant la fermeture du tronçon. La Municipalité s'est renseignée auprès d'organisateurs d'autres manifestations de ce genre et il s'avère qu'à aucun moment il y a eu dédommagement lors de ces manifestations. Elle a donc décidé de suivre cette politique et a écrit à cette personne, que pour cette manifestation il n'y avait pas lieu à un dédommagement. Cette personne va peut-être donner suite à la lettre de la Municipalité, pour le moment M. le Syndic ne peut pas donner de plus amples informations.**

6) Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Monsieur le Conseiller Pascal DELESSERT (rad) informe que le 15.09.2010 l'Assemblée intercommunale de la Police de l'Ouest s'est réunie pour traiter en particulier le budget de la Police de l'ouest pour l'année 2011. Le budget a été accepté à l'unanimité. Cela représente une légère augmentation par rapport à ces dernières années, due à une augmentation de l'effectif qui avait été annoncée d'une part, et d'autre part à une clé de répartition fixe mais qui peut varier les montants à charge des communes, et également la prise en charge de l'amortissement de la nouvelle installation radio POLICOM.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre ROSSET (soc) informe que la 4ème Assemblée Générale de l'AJENOL a eu lieu le 10 juin 2010 à 20 h 00 à la salle communale de Jouxtens-Mézery.
L'AJENOL a été créée le 1er janvier 2009. Les statuts de l'association ont été adoptés lors d'une assemblée constitutive, qui s'est déroulée au début de l'année. Au mois de mai 2009 le site informatique de l'association a été créé, sous la rubrique www.ajenol.ch.
En automne une liste d'attente centralisée a été crée. Un mot de passe est toutefois nécessaire pour y accéder. Il est à disposition des responsables des centres d'accueil et des coordinatrices pour les AMF.
La LAJE exige des tarifs unifiés à l'intérieur d'un même réseau. Ils sont entrés en vigueur à la rentrée du mois d'août.
Durant l'année le nombre des AMF a passé de 76 à 87.
Il manque toujours des places en crèche et pour le parascolaire.
Le futur système informatique pour les centres et les AMF a été étudié durant l'automne 2009. Le but est qu'il soit opérationnel à la rentrée d'août 2010.
Sur le budget, approuvé par l'assemblée, il se solde par un excédent de Fr. 2'394.- pour un total de Fr. 700'280.08 pour l'année 2010.

7) Assermentations de Mme Pierrette EBERHARD en remplacement de M. le Conseiller Ravic STRIERLI (pop), démissionnaire, de M. Jan MRAZEK en remplacement de M. Le Conseiller Dominique THIEVENT (eco), démissionnaire et de M. Laurent DEBRIT en remplacement de Madame Tomika HEGGEDUS-CONNOR (pdc) démissionnaire. La nouvelle conseillère et les nouveaux conseillers sont félicités par acclamations.

8) Rapport de la commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la motion de Mme la Conseillère Isabelle ISOZ (soc) concernant les possibilités d'accueil de la petite enfance à Prilly

La commission s'est rencontrée le jeudi 9 septembre en présence de M. Frédéric CHAVE du bureau Amalthée et de M. le Municipal Etienne LASSERRE (soc) et dans la formation suivante :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :
Isabelle APARICIO (pop), confirmée dans sa fonction de Présidente,
Fabien DEILLON (udc)
Nicole GENET (soc)
Bertrand HENZELIN (pdc)
Maurizio MATTIA (les verts)
Geneviève NOSEDA GUIGNARD (soc), désignée rapporteuse
Saskia POLETTI (rad)
Stéphane RIEHLING (rad)
Gaston SOLLIARD (soc)
Ferdinand TROVATELLI (lib)

Lecture du rapport par Mme la Conseillère Geneviève NOSEDA-GUIGNARD (soc)

Au vote :

- **La commission refuse la motion telle qu'elle est présentée par 7 voix contre et 3 abstentions**

La commission accepte la transformation de cette motion en postulat par 8 voix pour et 2 abstentions

La discussion est ouverte :

Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI (soc) après consultation du préfet, est en mesure de donner l'information suivante : Mme la Conseillère Isabelle ISOZ (soc) après lecture du rapport traitant de la motion sur la Petite enfance, afin de pouvoir faire avancer ce dossier important, accepte de transformer sa motion en postulat.

M. le Conseiller Jan MRAZEK (eco) tient à préciser que dans le rapport la tranche 0 à 2 ans est problématique, hors une partie de l'offre est connue, qui est celle des garderies des 0-2 ans, donc il est dur de savoir de quelle ampleur est ce problème, il faut juste avoir des chiffres pour pouvoir savoir dans quel sens se diriger.

M. le Conseiller Gérard BÜHLMANN (rad) signale deux petits points sur le rapport. Il est conscient que les parents qui travaillent, désirent laisser leur enfant le plus longtemps possible à la crèche, mais de là à parler de crèche ouverte 24heures sur 24h est-ce un lapsus ou si à Prilly on envisage vraiment d'ouvrir des crèches 24 h sur 24h et à qui elles seraient alors destinées ? Dans le

chapitre suivant, au 2ème paragraphe, il est noté que tous les commissaires sont pour l'accueil et sont d'accord pour construire quelque chose pour le futur. Cette remarque est tellement large qu'elle interpelle M. le Conseiller BÜHLMANN (rad), personnellement il n'est pas contre le fait de construire quelque chose mais quand on aura une analyse qui démontre les besoins, mais une

Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI (soc) souligne le vague du rapport, qui reflète le vague des chiffres et des informations qui ont été transmises à la commission. Mme la Conseillère Anne BOURQUIN-BUCHI trouve important d'accepter de transformer la motion en postulat et de la renvoyer à la Municipalité pour que ça fasse partie du paquet global de réflexion sur les garderies, réflexion qui vont être importantes vu la croissance démographique ces prochaines années à Prilly et vu que pour le moment la Municipalité a procédé à l'ouverture de garderies de façons morcelées, c'est vraisemblablement la manière dont ça va continuer à se passer. Samedi dernier lors de l'inauguration des Acacias, Mme la Conseillère a entendu dire que SICPA se propose d'ouvrir une garderie avec 40 places, pour ses employés et qu'il y aurait certainement la possibilité de négocier 20 places de plus pour la commune, ce qui permettrait d'avoir des places dans un bâtiment construit par d'autres. Jeudi prochain, M. Pierre-Yves Maillard va présenter les travaux qui vont être fait à Cery, il y aura certainement aussi une garderie, il y en a déjà une mais elle serait peut-être agrandie. Il serait intéressant que la Municipalité se mobilise pour négocier des places dans des bâtiments déjà construits. Le groupe socialiste vote pour le renvoi en postulat à la Municipalité.

Mme la Conseillère Patrizia CLIVAZ-LUCHEZ (soc) rappelle encore un dernier argument qui a d'ailleurs été cité par M. le Municipal LASSERRE (lib), samedi dernier à l'inauguration de la garderie des Acacias : « Rappelez-vous que le Grand Conseil a accepté l'extension de la notion d'accueil parascolaire pour les enfants entre 12 et 16 ans, et il va bien falloir mettre en place des structures d'accueil pour ces enfants là, donc un postulat qui réfléchirait à ces aspects là est important. »

M. le Conseiller municipal Etienne LASSERRE (lib) rappelle à M. le Conseiller MRAZEK (eco) et M. le Conseiller SAUGY (soc) qu'actuellement nous traitons de la prise en considération de la motion qui a été transformée en postulat, il ne s'agit pas déjà de répondre à cet objet, les réponses viendront dans la réponse au postulat. M. le Municipal LASSERRE (lib) précise encore à M. le Conseiller SAUGY (soc), que les 80 places en crèche en 2011 sont y compris les mamans de jour selon le rapport de M. Chave, donc il faut tenir compte aussi des enfants qui sont chez les mamans de jour. La réponse du postulat sera traitée dans ce sens. M. le Municipal LASSERRE (lib) précise juste que ce n'était pas une panne d'ordinateur mais le personnel n'a pas eu le temps de donner les chiffres demandés très tard par la présidente de la Commission.

Mme la Conseillère Isabelle APARICIO (pop) signale que le dernier moment où elle a demandé les chiffres était en juin.

La motion est transformée en postulat.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce rapport sont acceptées.

Le Conseil communal décide de renvoyer ce postulat à la Municipalité

---

9) Préavis municipal n° 9-2010 portant sur la politique municipale prillérane en matière de vidéosurveillance, soumettant le règlement de la Commune de Prilly sur la vidéosurveillance et répondant partiellement au postulat n° PO 4-2010 de Monsieur le

Conseiller S. David «demandant à la Municipalité de garantir des mesures liées à la sécurité à long terme en faveur de la population prillérane».

La commission s'est réunie le mardi 14 septembre 2010 à 20.00 à Castelmont. Elle était composée de Mesdames et Messieurs :

- **Anne BOURQUIN BUCHI, confirmée dans la fonction de Présidente**
- **Isabelle APARICIO**
- **Gérard BUHLMANN, désigné rapporteur**
- **Marcel CROT**
- **Sylvie CUSIN**
- **Pascal DELESSERT**
- **Jean-Baptiste DI NATALE**

La Municipalité était représentée par Messieurs Alain GILLIERON, syndic, et Etienne LASSERRE.

Lecture du rapport par M. le Conseiller Gérard BÜHLMANN (rad)

1. La discussion générale sur le préavis est ouverte :

Mme la Conseillère Johanna MONNEY (eco) dit que par rapport au préavis en tant que tel, elle pense qu'il est important de rappeler une observation déjà faite lors du dernier conseil car la question de la sécurité est une question complexe, qui amène une réflexion de fond et toute une batterie de mesures complémentaires pour y répondre efficacement. C'est d'ailleurs ce que demande le Conseiller DAVID (lib) dans son postulat ; à côté de la vidéo surveillance il établi nombre d'autres pistes à creuser pour garantir la sécurité à long terme. Il est très dommage que ce préavis ne prenne en compte qu'un aspect de la question : celui de la vidéosurveillance. Il semble difficile à Mme la Conseillère MONNEY (eco) de prendre une décision tant que Prilly n'a pas une vision d'ensemble à donner à la question de la sécurité et une véritable stratégie pour répondre à ces questions de sécurité et d'insécurité. Poser des caméras de surveillance c'est bien, cela fait partie de la réponse, mais Mme la Conseillère MONNEY (eco) se demande si cela est vraiment efficace, cette mesure lui paraît vraiment inutile. D'ailleurs la Municipalité le reconnait dans le préavis qu'elle présente, puisque en se référant à plusieurs études sur la question, elle reconnait à la page 2, que l'efficacité dissuasive de la vidéosurveillance tant à s'estomper après quelques mois ; ensuite la Municipalité demande au Conseil Communal d'accepter la pause de caméras de surveillance, est-ce vraiment la réponse à donner et est-ce vraiment la seule réponse à proposer pour l'instant ? En fait il faut se demander si la pause de caméras dans le domaine public ne fait pas que repousser le problème plus loin, « est-ce que le vandale ne va pas aller faire ses tags sur le domaine privé si des caméras sont posées sur le domaine public » ? Et dans ce cas ce serait le propriétaire qui passerait à la caisse. Pour terminer, le postulat David demande et également dans le préavis la Municipalité dit que c'est une mesure d'urgence pour le Château. En conclusion, Mme la Conseillère MONNEY (eco) pense qu'il ne faut pas confondre urgence et précipitation, c'est pourquoi le groupe des Verts estime que ce préavis en tant que tel ne peut pas être accepté.

M. le Conseiller Aldo ROTA (udc) rebondit sur les propos de Mme la Conseillère MONNEY (eco) ; quand bien même ce n'est pas parce que le risque est effectivement que les villas et appartements privés seraient touchés si l'on ne protégeait pas les édifices publics, qu'il ne faut pas le faire. Il ne faut pas oublier que les villas et appartements appartiennent aux propriétaires seuls, par contre les édifices publics appartiennent à tout le monde. M. le Conseiller ROTA (udc) revient

sur le tableau de la page 4, sur l'appréciation que porte le rédacteur du rapport quand il dit : « face à ce constat que l'on peut qualifier d'interpellant mais pas catastrophique », M. le Conseiller ROTA (udc) désire tout de même apporter son qualificatif, interpellant c'est pour le moins, catastrophique ce n'est effectivement pas encore le cas, mais cela semble préoccupant plutôt, c'est le qualificatif qui sied le mieux. Si on regarde d'un peu plus près, sur la quantité énorme d'infractions de tous genres ; il y en a 550 à peu près, 550 divisé par 180 jours, cela fait 3 par jour, 3 infractions par jour sur un territoire aussi exigu que celui de Prilly (2,2 km2). Il serait intéressant de faire la comparaison avec les autres communes ; par ailleurs 550 infractions sur 11'000 habitants = 1 sur 20 = 5 % en 6 mois, 10 % annuellement, M. le Conseiller ROTA demande si on n'est pas effectivement en droit de suivre ce rapport ?

M. le Conseiller Gérard BÜHLMANN (rad) désire répondre à Mme la Conseiller MONNEY (eco) pour dire que la commission est pleinement consciente des remarques qu'elle fait, qui sont des remarques absolument pertinentes. D'ailleurs tout en bas de la page 1 du rapport de la commission où la Municipalité demande deux choses au Conseil Communal : pour le premier c'est un accord de principe et rien de plus sur le futur par contre un accord formel est demandé pour le Château. Tout au bout de la page 3, M. le Conseiller BÜHLMANN (rad) confirme que la commission est clairement consciente que la vidéo surveillance n'est pas la panacée et que ce n'est pas en tout cas par ce seul moyen que les déprédations à Prilly seront résolues. Par contre la position du Groupe des Verts consiste à dire « laissons taguer le Château et puis après quand le mal sera fait, on réparera, et puis quand on sera enfin prêt pour un concept global on le fera » et cela c'est un chemin que la commission n'a pas voulu suivre. Il y a effectivement aujourd'hui une urgence, car ce sont des bâtiments tout neufs qui vont être livrés au public et aux vandales dans les mois à venir et la commission est d'avis de dire « protégeons ces bâtiments pendant qu'ils sont encore intacts, tout en sachant que cela fait partie d'une réflexion globale, M. le Conseiller BÜHLMANN (rad) invite le conseil à accepter ce préavis.

Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI (soc) souligne que le groupe socialiste a apprécié dans le préavis que la différence ait été faite de manière claire entre incivilité et insécurité, car c'est un mélange un peu gênant. Effectivement il semble que les caméras soient efficaces pour les incivilités, c'est une évidence reconnue, des informations sur le net avalisent cela. Beaucoup d'argent vient d'être dépensé pour rénover le Château et construire le bâtiment à côté, il semble tout à fait raisonnable d'envisager de les surveiller et de profiter que les terrains sont ouverts pour installer les câbles pour la pose de caméras. Pour le groupe socialiste le préavis n'est pas précipité il tombe bien actuellement, cela évite de refaire les choses par la suite et le groupe socialiste appuie ce préavis.

M. le Conseiller Samuel DAVID (lib) remercie la Municipalité pour la réponse partielle au postulat sur la sécurité. S'agissant de la vidéo surveillance, la Municipalité a bien compris la nécessité de garantir vraiment la sécurité aux alentours du Château et la proposition de la pose de caméras de surveillances par la Municipalité pour garantir la sécurité des nouveaux bâtiments. Il y a aussi toute une série de mesures pour assurer la protection des données, les deux aspects sont englobés et la réponse partielle au postulat est tout à fait satisfaisante, d'ailleurs au vu de sa qualité, M. le Conseiller DAVID (lib) se réjouit déjà de lire la réponse aux autres mesures qui étaient contenues dans le postulat.

Mme la Conseillère Johanna MONNEY (eco) tient juste à rétablir ce qu'elle a dit auparavant, Mme le Conseillère MONNEY (eco) n'a jamais dit qu'elle voulait laisser taguer le Château mais que la pose de caméras devait être compilée avec d'autres réflexions plus larges et que cela semblait précipité.

M. le Conseiller Bertrand HENZELIN (pdc) trouve que le préavis est tout à fait clair en disant que c'est une réponse partielle au postulat David, M. le Conseiller HENZELIN (pdc) a beaucoup de peine à comprendre pourquoi le groupe des Verts s'entête à vouloir dire que cela n'est pas suffisant comme action et que si on fait un pas après l'autre les bâtiments administratifs pourront
Me qèMB-R-JGJKèuBHVR-GUkU qimiv-lejRVGJGKGKèuBHVR-GUTKUèlB n mineHGVRKFVTKUèlBVRV
M-R-JGFT"i l Consei

effectifs et il y a d'autres moyens pour contrecarrer tout ce qu'il arrive à Prilly en matière d'incivilité. Nous sommes dans une zone urbaine mais pas dans un lieu préservé où il n'y arrive rien du tout ; donc à ce niveau là, la Municipalité estime que ce paragraphe dans lequel a été dit que c'est un tout cette intention de diminuer au maximum les incivilités, Mme la Conseillère BOURQUIN BUCHI l'a très bien relevé, il y a une très grande différence entre incivilité et insécurité ; là le sujet est vraiment sur l'incivilité et par rapport à l'insécurité il a peut-être d'autres moyens, M. le Syndic laisse la POLOUEST et d'autres instances plancher avec la Municipalité, car il faudra répondre aux autres parties de la motion David et là peut-être la Municipalité trouvera d'autres éléments pour être encore meilleur sur ce plan là. M. le Syndic répond ensuite à M. le Conseiller ROTA (udc) en lui disant que c'est vrai que l'adjectif interpellant a été choisi, mais que l'adjectif préoccupant aurait très bien aussi été dans cet argumentaire et que la Municipalité trouve préoccupant de perpétuellement déposer plainte par rapport à diverses actions qui se passent dans le territoire communal pour des monuments ou sites communaux où les déprédations se trouvent, mais un moment il fallait bien s'arrêter avec les adjectifs et en trouver un qui conviennent un peu à tout le monde et la Municipalité a trouvé qu'interpellant était déjà d'une certaine importance. Ensuite M. le Syndic (rad) répond à M. le Conseiller MATTIA (eco) sur son intervention ironique et lui dit qu'un moment donné il faut essayé de réagir en fonction de ce que l'on voit, de ce que l'on constate et les personnes qui créent ces problèmes sont connues et c'est un des moyens pour arriver à avoir des preuves afin d'interpeller ces gens et de les punir car un moment donné on ne peut pas laisser faire n'importe quoi, même si on estime qu'il y a un degré par rapport à l'acte qui a été commis. La Municipalité estime que ces bâtiments sont des bâtiments importants, le public y accède, le public les voit, et on sait très bien que quand on laisse aller les déprédations sur un bâtiment et que personne n'agit et bien ça pousse à augmenter cette insécurité, ça pousse à

vers un ancien camarade d'école, en disant que ni lui ni M. le Conseiller SAUGY l'on fait mais combien de jeunes autour d'eux avaient une catapulte pour tirer sur les ampoules de la commune et à l'époque « Eugène » qui était le seul policier de Prilly, ne courait après personne. »

M. le Conseiller Jan MRAZEK (eco) informe que le groupe des Verts soutient l'effort qui est mis pour améliorer la sécurité dans la commune, c'est un sujet très important, par leur refus, le groupe des Verts aimerait juste souligner que l'urgence n'a pas porté une vision claire de la stratégie globale en matière de sécurité.

2. Discussion sur le règlement et adoption du règlement point par point.

Article 2 Entités responsables
La discussion est ouverte.
La discussion n'est pas demandée

C'est à une large majorité et 1 avis contraire que cet article est accepté.

Article 3 Information
La discussion est ouverte.
La discussion n'est pas demandée

C'est à l'unanimité que cet article est accepté.

Article 4 Protection des données
La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Olivier SIMON (lib) comme le rapporteur l'a déjà fait lors de la lecture de son rapport, le préposé cantonal a fait deux petites observations après que la commission ait siégé et cela amène un premier amendement à article 4 : afin d'être très précis sur la notion de plainte, il propose de rajouter plainte *pénale.*

C'est à l'unanimité que l'amendement proposé par M. le Conseiller Olivier SIMON (lib) est accepté.

C'est à l'unanimité que cet article amendé est accepté.

Article 5 Installations
La discussion est ouverte

Mme la Conseillère Johanna MONNEY (eco) pose la question sur cet article, car il est noté dans ce dernier que la Municipalité a une pleine compétence pour décider de la pose des caméras de surveillance et dans le rapport de la commission, il est inscrit que la Municipalité devra revenir devant le Conseil au cas où elle décide de poser d'autres caméras. Mme la Conseillère MONNEY (eco) ne comprend pas bien pourquoi.

- **M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) répond à Mme la Conseillère MONNEY (eco) en disant qu'il comprend qu'il peut y avoir un doute ou un paradoxe par rapport à cet aspect, la Municipalité est seule capable de dire où est-ce qu'il faut mettre des caméras, c'est simplement pour éviter qu'il y ait 75 possibilités de mettre des caméras dans toute la**

commune. Il faut un moment donné que la Municipalité puisse décider des lieux où elle désire poser des caméras, mais ensuite la Municipalité va naturellement venir devant le Conseil Communal soit avec un plan budgétaire, afin de regrouper la pose de caméras dans plusieurs quartiers, soit avec un préavis et le Conseil Communal aura toujours le loisir de dire le ok parce que les principes d'intentions ont été donnés par rapport à ce règlement. L'idée est de cadenasser un tout petit peu les velléités et les possibilités d'en mettre un peu partout dans la commune. M. le Syndic précise au Conseil communal que chacun a son quartier, chacun a sa maison, chacun a son parcours privilégié et un moment donné il y aurait diverses propositions, certaines intelligentes et d'autres peut-être un peu excessives. C'est la raison pour laquelle, on passe d'abord par la Municipalité qui propose et ensuite le Conseil Communal accepte la proposition.

M. le Conseiller Maurizio MATTIA (eco) propose un amendement « sous réserve de la ratification du Conseil Communal ».

- **M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) signale que cet amendement risque d'être un peu dangereux car il voudrait dire que la Municipalité devrait d'abord demander l'autorisation au Conseil Communal de poser des caméras. C'est la pose qui sera sous réserve de la ratification du Conseil Communal, mais le fait de décider d'en mettre à un endroit précis, la Municipalité a seule le pouvoir d'en décider, par contre elle viendra avec une proposition comme expliqué plus haut et ensuite ce sera au Conseil Communal de décider. Ce règlement est en vigueur à Morges ainsi qu'à Bussigny.**

M. le Conseiller Maurizio MATTIA (eco) maintient son amendement et Mme la Présidente Isabelle ISOZ (soc) lui demande un texte pour qu'une votation puisse avoir lieu sur ce sujet.

Mme la Présidente ISOZ (soc) lit le paragraphe 5 tel que le propose M. le Conseiller MATTIA (eco) : « Elle détermine l'emplacement et le champ de la ou des caméra(s) pour chaque installation, en cas d'installation elle édictera sous réserve de l'approbation du préposé cantonal pour la protection des données et à l'information et de la ratification du Conseil Communal une liste des endroits soumis sur la surveillance qui sera annexé au présent règlement.

C'est avec 38 non 11 oui et 7 abstentions que l'amendement de M. le Conseiller Maurizio MATTIA (eco) est refusé.

C'est avec 1 avis contraire et quelques abstentions que cet article est accepté.

Article 6 Enregistrement
La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée

C'est avec 1 abstention et que cet article est accepté.

Article 7 Durée de conservation

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Olivier SIMON (lib) propose un amendement à ajouter au paragraphe de l'article 7 par soucis de précision concernant l'accès et la conservation des données enregistrées. Il y a lieu de rajouter le paragraphe suivant après l'article 7 : « Des mesures de sécurité appropriées sont prises afin d'éviter tout traitement illicite des données, notamment en limitant l'accès aux données enregistrées et aux locaux qui les contiennent. Un système de journalisation permet de contrôler les accès aux images. » Le titre de l'article 7 devient « Conservation des données ».

C'est à l'unanimité que cet amendement est accepté

C'est à l'unanimité que cet article est accepté.

Tous les points ayant été acceptés, nous pouvons procéder à l'approbation du règlement dans son entier.

C'est avec 5 abstentions et une large majorité que le règlement est accepté.

Lecture des conclusions du rapport.

C'est à une large majorité, 5 avis contraires et 2 abstentions que les conclusions de ce rapport sont acceptées.

Le Conseil communal
1. D'accepter le principe de pose de caméras de vidéosurveillance sur les sites du Château de Prilly / Castelmont / Nouveau bâtiment administratif / Four à pain, du Collège de l'Union, du Collège du Grand-Pré, du collège de Mont-Goulin et du Temple de Broye.
2. D'approuver le nouveau règlement communal de Prilly sur la vidéosurveillance.
3. De considérer ce préavis comme une réponse partielle au postulat n° PO 4-2010 de M. le Conseiller Samuel David.

---

10. Préavis municipal n° 10-2010 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 940'000.- pour la réaffectation des locaux PCi, sis dans les sous-sols du Collège du Grand-Pré, en locaux pour groupements et sociétés locales, et un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour le renouvellement des installations du Tennis-Club Prilly (subvention du Fonds cantonal du Sport et sponsoring venant en déduction de ce montant).

Mme la Présidente Isabelle ISOZ (soc) informe que le rapport de la commission a été remis vendredi soir, donc quasi hors limite. De plus il ne comporte pas le rapport de la commission des finances, ce qui est contraire à l'article 50 du règlement du Conseil Communal. Si une personne s'oppose à ce que ce point soit traité ce soir il sera reporté à une prochaine séance de notre conseil.

Madame la Présidente ISOZ (soc) demande au Conseil Communal si ce point doit être traité ce soir et Mme la Conseillère PESARESI (eco) lève la main et s'y oppose. Ce point est reporté au prochain conseil communal.

11. Préavis municipal n° 11-2010 portant sur l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "Pré-Bournoud Sud".

Lecture du rapport par Madame la Conseillère Patricia CLIVAZ LUCHEZ (soc)

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Pascal DELESSERT (rad) propose un contre-amendement ceci afin de modifier quelque peu son intention puisque la convention concernant le déplacement de la place du Marché signée par la Municipalité et la Coop étant une convention de droit administrative de compétence municipale et non pas de compétence législative dès lors il n'appartient pas au Conseil Communal d'adopter cette convention. C'est la raison pour laquelle M. le Conseiller DELESSERT (rad) propose de laisser le point 1 « d'adopter le PPA "Pré-Bournoud Sud" et son règlement, abrogeant consécutivement dans son périmètre le plan d'extension partiel (PEP) "Pré-Bournoud" des 5 décembre 1986 et17 mars 2004 ; » et de rajouter un 2ème point « de prendre acte de la convention concernant le déplacement de la place du Marché ».

M. le Conseiller Aldo ROTA (udc) souhaiterait quelques précisions ; mais d'abord une question : le rachat par la Coop des parts communales vendues, parues il n'y a pas longtemps dans le Registre Foncier, a-t-il été conditionné par cette abrogation partielle du plan d'extension partielle du Pré-Bournoud, d'une part ou tout au moins mentionné si c'est pas conditionné vu la spécialisation du groupe en matière juridique foncière et commerciale et d'autre part ?. M. le Conseiller ROTA (udc) n'a pas très bien compris le projet commercial de la Coop en particulier sur la place du Marché ; dans le texte on y dit que la partie commerciale de la Coop et de ces commerces alentours va s'agrandir du côté de la place du Marché, et en même temps la place du Marché reste pratiquement intacte pour nos chères manifestations. M. le Conseiller ROTA (udc) aimerait bien une explication là-dessus, ensuite s'agissant de la hauteur des bâtiments A et B, il est prévu en principe par le règlement 1 étage mais par ailleurs dans le préavis on y parle d'étage au pluriel, alors c'est peut-être chaque étage des deux bâtiments ? Ensuite à la page 6 on parle d'empiètement sur la limite actuelle du domaine public 56, qu'y fait-on en droit parallèle du droit public 56, il semble rien ou pas grand chose, dès lors que c'est surtout du côté de la place du Marché que les modifications sont d'importances.

Mme la Conseillère Anne BOURQUIN BUCHI (soc) a juste une réflexion à faire partager par rapport à ce préavis et au contenu du préavis. A ce que Mme la Conseillère BOURQUIN BUCHI sait, la Commune de Prilly brigue le titre de cité de l'énergie et elle trouve dommage que dans les préavis présentés au Conseil Communal et dans lesquels la chose peut s'appliquer, ne soient jamais soulignés de manière claire les éléments qui portent les éléments durables, l'agenda 21, etc.…Mme le Conseillère BOURQUIN BUCHI (soc) aurait fait la même remarque sur le préavis précédent si il n'avait pas été retiré. Elle trouve que la Municipalité ne fait pas assez d'effort pour rendre clair tous les efforts qui sont fait par rapport à cela. Elle le regrette et trouve que cela serait intéressant de trouver de manière claire les informations dans chaque préavis concernés.

M. le Syndic Alain GILLIERON (rad) répond à M. le Conseiller ROTA (udc) sur le rachat des parts communales liées à la modification de ce PPA : réponse oui bien sur car si la Coop n'a pas la possibilité et que le Conseil n'accepte pas la modification de ce PPA et bien elle ne fera pas les travaux du Centre Commercial mais les parts sont déjà vendues, donc la Commune a déjà encaissé l'argent, donc réponse non. Le PPA est devenu une évidence quand la Coop a mis à l'enquête publique sa première série de travaux intérieurs avec une opposition qui est en train d'être traitée, maintenant il y a la deuxième mise à l'enquête publique avec ce PPA pour l'extérieur, les façades sur le domaine public, la place du Marché qui est modifiée etc.…là aucune opposition à l'enquête publique. Là on est au 2ème stade donc on est dans ce processus, donc réponse : « non quand on a vendu les parts communales ». Commerces agrandis, place intact, c'est vrai que cela peut

surprendre, mais quand le projet a été présenté par la Coop une avancée sous la marquise d'environ 5 mètres de prise sur la place du Marché. La place en dur du marché est réduite et nous retrouvons de la Place du Marché, la partie engazonnée jusqu'au chemin sans nom qui sera mis en dur, donc la place du Marché retrouve sa surface totale qui est utilisable. Ensuite les bâtiments, les étages au pluriel en effet car il y a deux bâtiments avec chacun un étage. Il répond encore à M. le Conseiller ROTA (udc) concernant les emprises sur le domaine public, ce sont les emprises nécessitées par les façades, car elles auront besoin de 60 cm de plus, pour pouvoir installer le nouveau système que Coop envisage de mettre à ce niveau là.

Puis M. le Syndic répond à Mme la Conseillère BOURQUIN BUCHI (soc) sur le développement durable, en effet c'est un sujet qui tient aussi à cœur à la Municipalité, car elle a une charte et une procédure pour cité de l'énergie, donc la Municipalité est très attentive à cela, mais M. le Syndic rappelle que les travaux sont des travaux privés et c'est par l'enquête publique que Coop doit mentionner ces éléments. A partir de là, si Mme la Conseillère BOURQUIN BUCHI (soc) souhaite que dans un préavis soit re mentionné ce que la Commune souhaite en matière de façade, ça serait possible simplement que l'on ne fait que répéter ce qu'il y a déjà dans la mise à l'enquête publique. La Municipalité tient compte de cet avis et pour le futur peut-être elle sera un tout petit peu plus expressive lors de prochains préavis.

Mme la présidente ISOZ (soc) informe qu'il y a deux amendements à choisir : le premier celui de la commission ad hoc afin de prolonger la première phase des conclusions et il y a l'amendement de M. le Conseiller DELESSERT (rad) qui propose simplement de rajouter un point en disant la même chose mais en le séparant de l'adoption du PPA.

Après discussion M. le Syndic, Mme la Présidente décide de faire voter uniquement sur l'amendement de M. le Conseiller Pascal DELESSERT (rad).

C'est à l'unanimité que l'amendement no 2 est accepté.

C'est à l'unanimité que le règlement du PPA est accepté.

Lecture des conclusions du rapport tel qu'amendé.

C'est à l'unanimité que les conclusions du rapport sont acceptées.

Le Conseil communal décide

1. d'adopter le PPA "Pré-Bournoud Sud" et son règlement, abrogeant consécutivement dans son périmètre le plan d'extension partiel (PEP) "Pré-Bournoud" des 5 décembre 1986 et 17 mars 2004;

2. de prendre acte de la convention concernant le déplacement de la place du Marché ;

3. de prendre acte des différentes démarches foncières engagées ;

4. d'autoriser la Municipalité à conduire toutes les transactions générées par le PPA "Pré-Bournoud Sud", objet du présent préavis.

---

12. Préavis municipal n° 12-2010 sollicitant un crédit de CHF 114'700.- destiné au remplacement des saleuses du Service des travaux.

Lecture du rapport par M. le Conseiller Fabien DEILLON (udc)

La discussion est ouverte

M. le Conseiller Jan MRAZEK (eco) désire savoir quelles démarches va faire la Municipalité afin de revendre les anciennes saleuses, tout en sachant que ce n'est pas uniquement dans un but financier mais pour prolonger également la durée de vie de ces machines qui fonctionnent encore.

- **M. le Municipal Alain PELLEGRINELLI (soc) répond à M. le Conseiller MRAZEK que la Commune fait partie d'une association avec différentes communes où il y a la possibilité de mettre en ligne des véhicules et autre choses, ce qui fait que toutes les communes faisant partie de cette association savent quelles sont les possibilités d'achat de différents véhicules ou engins. Simplement comme précise le rapport, ces saleuses sont pneumatiques et nécessitent des raccords sur des véhicules bien précis et si une commune souhaite acheter une des saleuses ou les trois saleuses, il faut qu'elle ait le système de fixation adéquat déjà installé sur leurs véhicules, sinon c'est inutilisable ; raison pour laquelle il est difficile de trouver un acheteur pour ces saleuses.**

Lecture des conclusions du rapport

C'est à l'unanimité que les conclusions du rapport sont acceptées

---

Le Conseil communal décide
- d'octroyer un crédit de CHF 114'700.-- destiné au remplacement des saleuses du service des Travaux,
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 10 ans au maximum.

---

13. Préavis municipal n° 13-2010 soumettant le recours d'un candidat à la naturalisation consécutif au refus du Conseil communal de donner suite à sa demande d'admission à la bourgeoisie de Prilly. Ce préavis a déjà été traité par la Commission de naturalisation du Conseil communal.

Point débattu à huis clos.

Voir procès-verbal séparé.

14. Motions postulats et interpellations

Postulat no PO 8 proposé par M. le Conseiller Jan MRAZEK (eco)

« Prilly, le 1er octobre 2010
Postulat : pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain
En bref
Le milieu urbain n'est pas uniquement constitué de béton et d'humains, bien au contraire ! On y trouve une grande variété tant dans la faune que dans la flore. Par ce postulat, nous demandons à la commune de prendre quelques mesures simples, qui améliorent encore cette cohabitation.
Description
Le rapport entre l'homme et l'environnement est entré, dans ce XXIème siècle, dans une nouvelle phase où la domination stricte laisse, petit à petit, sa place à une cohabitation plus raisonnable (renaturalisation de la Venoge, par exemple). Ce paradigme est également valable pour le milieu urbain, où des thèmes tels que les éco-quartiers ou encore la végétalisation des toitures s'imposent dans les projets.
En cette année internationale de la biodiversité, il est intéressant de questionner les moyens d'action de notre commune pour sa promotion. Notons alors avec intérêt qu'il n'y a nul besoin de transformer son centre-ville en jungle pour offrir un meilleur espace de vie aux oiseaux, insectes et petits mammifères qui, déjà maintenant, peuplent nos haies, nos balcons, nos talus... Par exemple, en choisissant des essences indigènes pour les nouvelles haies, on offre de la nourriture aux insectes et aux oiseaux. Si, de plus, on laisse quelques branches mortes par-ci par-là, ceux-ci peuvent plus facilement y installer leur nid.
En plus d'une contribution réelle pour la promotion de la biodiversité, ces mesures permettront de rendre l'environnement urbain plus vivant et plus esthétique, diminuant la pollution et le bruit, tout en offrant un cadre plus agréable aux habitants. Soulignons encore que le prix est nul, certaines économies peuvent sans doute même être réalisées.
Mesures proposées
Ce postulat demande à la Municipalité de prendre en compte les points suivants dans sa gestion des espaces verts communaux :
_ Privilégier un entretien en prairie de fauche – avec fauche tardive – des espaces verts. Ceci s'applique en particulier aux talus et aux petites surfaces.
_ Lors du renouvellement des haies, choisir des essences locales et planter de haies vives là où les largeurs les permettent.
_ Eviter de tailler les haies alors qu'elles pourraient accueillir des nichées (à savoir, de mars à septembre).
_ Limiter l'usage de biocides (en particulier des produits phytosanitaires), et, si l'utilisation est nécessaire, privilégier les produits d'origine naturelle. Ceci s'accompagne volontiers par le choix de végétaux plus résistants aux maladies (mais toujours indigènes).
_ La mise en place d'éléments favorables à la faune, tels que des nichoirs, des ruches, ou encore des tas de branches mortes (situés aux endroits moins visibles).

Une grande partie des espaces verts étant du domaine privé, ce postulat demande également à la Municipalité de communiquer sa politique en matière de biodiversité, en invitant la population à œuvrer dans le même sens, par exemple en signant la Charte des Jardins.
Conclusion
En conclusion, nous vous invitons à soutenir ces mesures, qui représentent un soutien effectif à cette année internationale de la biodiversité, augmentant la qualité de vie de notre population, le tout pour un budget au plus nul.
Pour le groupe des Verts, Maurizio Mattia & Jan Mrazek »

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec quelques absentions, de renvoyer le postulat no PO8 de M. le Conseiller Jan MRAZEK (Eco) à la Municipalité

Interpellation par Mme la Conseillère Johanna MONNEY (eco)

« Interpellation : « Quelle place pour les femmes au sein de l'administration communale? »

De manière générale, l'égalité des droits entre femmes et hommes a fortement progressé au sein de notre société ces trente dernières années. Le droit de vote des femmes au niveau fédérale en 1971, l'ancrage de l'égalité des droits dans la Constitution, l'adoption d'une Loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes en mars 1995, par exemple, a permis la disparition progressive des discriminations directes.

Et pourtant: sous-représentation des femmes aux postes à haute responsabilité, que ce soit dans les entreprises ou les administrations, écarts de salaire en progression... aujourd'hui plus discrètes, les discriminations existent bel et bien encore.

Pour faire face à ces inégalités, certaines communes ont pris des mesures. Lausanne, par exemple, a créée dès 1993 un poste de Déléguée à l'égalité, dont la tâche est notamment de promouvoir la politique de l'égalité dans l'administration communale.

Qu'en est-il de Prilly?

Nous souhaiterions poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. **Présences des femmes au sein de l'administration communale**

Sur les 87 employé-e-s que compte l'effectif du personnel communal, 28 sont des femmes.

- **Quel effectif temps plein ce chiffre représente-t-il?**
- **Parmi elles, combien sont-elles à temps plein, combien à temps partiel?**
- **Dans quels services les femmes sont-elles le plus représentées?**
- **Quels sont les postes occupés en majorité par les employées de la commune?**
- **Combien de postes de chef-fe-s de services et autres postes à responsabilité (chef-fe d'équipe, par exemple) sont-ils occupés par des femmes? Quel pourcentage cela représente-il?**

2. **Politique de la commune en faveur de l'égalité entre hommes et femmes**

- **La commune a-t-elle adopté des mesures particulières visant à assurer l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'administration communale?**
- **Quelles mesures la commune a-t-elle prises pour identifier les situations où l'égalité entre hommes et femmes n'est pas atteinte et pour y remédier?**
- **La commune favorise-t-elle les postulations féminines lorsqu'un poste est mis au concours. Si oui, de quelle manière?**

- **Quelle mesure la commune a-t-elle prises pour prévenir toute forme de harcèlement au travail?**

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Johanna Monney et consorts, Les Verts
Prilly, le 28 juin 2010 »

Monsieur le Syndic Alain GILLIERON (rad) répond en disant « J'ose croire que ce n'est pas une vengeance car Mme Carine Keller Sutter n'a pas été élue au Conseil Fédéral » mais c'est très volontiers que la Municipalité répondra à cette interpellation.

15. Questions
Intervenants, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Madeleine OESCH (soc) signale que sur le site de Prilly, concernant les manifestations, la conférence publique sur le projet de Cery de M. Maillard, il y a le lieu mais pas l'horaire, par contre sur le Prill'hérault il y a toutes les informations.

Patrizia CLIVAZ LUCHEZ (soc) signale que la Commune de Jouxtens-Mézery a une seule accueillante en milieu familial, celle-ci dépend du service de la coordinatrice de la Petite Enfance de Prilly, et c'est à ce titre que Mme la Conseillère CLIVAZ LUCHEZ (soc) interpelle la Municipalité. Cette accueillante n'a pas le droit d'accueillir plus de 5 enfants pendant la journée et 10 au moment des repas. Cependant, étant la seule maman de jour de la Commune, certains jours elle accueille plus de 10 enfants à midi. Suite à une rencontre entre le SPJ et le service de la Petite enfance de Prilly, celui-ci demande à cette accueillante de résilier les places de trop au plus tard pour le 15 novembre 2010. Dans la mesure où c'est principalement des enfants qui viennent manger à midi les jours d'école, il est difficile pour une question de trajet de placer ces enfants chez d'autres mamans de jour du réseau. Mme la Conseillère CLIVAZ LUCHEZ (soc) demande à la Municipalité comment elle pense résoudre ce problème, autrement qu'en demandant à l'accueillante en milieu familial concernée de supprimer ces possibilités d'accueil pour les enfants sachant qu'une décision tel quelle est prise met les familles concernées dans une difficulté certaine et ceci à court terme.

Aldo ROTA (udc) : 3 questions à la Municipalité, tout d'abord rapide bilan sur l'intervention canicule éventuel cet été 2010 ; les avancements éventuels sur Route de Broye ou les proches concrétisations ; et enfin le rachat de Sicpa de la parcelle Bobst inspire quelles réflexions à celles qu'il y a déjà eu.

Philippe CRETEGNY (lib) informe sur le paiement des jetons de présence de l'année 2009-2010 : il donne juste quelques précisions en regard des remarques qui ont été faites, dans le sens que les jetons de présence ont été payés trop tardivement. Le premier élément c'est que ce n'est pas beaucoup plus tard que d'habitude, mais si c'est le cas effectivement il présente ses excuses ; 2ème élément : par le fait du changement de secrétaire, M. le Conseiller CRETEGNY et la nouvelle secrétaire ont du faire des recherches pour établir les décomptes des jetons de présence et ainsi pouvoir clore ce dossier et troisièmement il précise que ce n'est en tout cas pas du côté de la Bourse Communale que les choses ont traîné. Dès que la Bourse a reçu les décomptes du bureau, elle a exécuté les paiements dans la semaine suivante. M. le Conseiller CRETEGNY (lib) espère et est certain que pour la suite, notre secrétaire Mme Isabelle DUPUIS, ayant bien pris les choses en mains, va certainement gérer ce dossier à la satisfaction de tous.

Stéphane BIRRER (rad) désire s'exprimer en tant que membre de la commission sur le tennis et la protection civile : « le groupe des Verts nous a fait un petit ace avec le jeu de la procédure pour reporter le traitement du préavis et c'est son droit, il se permet de revenir sur le fond, non pas celui du « court » mais bien celui du rapport que certains d'entre vous ont reçu en particulier les présidents de groupe. Alors non seulement comme cela a été dit, ce document ne respecte pas la procédure de délai de transmission ni l'intégration du rapport de la commission des finances tel qu'il aurait du être mais en plus son contenu n'est pas digne des travaux de la commission. Apparemment il n'y a pas que le revêtement des surfaces du tennis qui a des trous, le rapport aussi et M. le Conseiller BIRRER (rad) invite formellement le rapporteur a corriger ce rapport et à le compléter pour être le reflet des débats de la commission, afin que le Conseil puisse se baser sur les travaux de la commission tel que les éléments ont été étudiés, et ensuite il rappellera au rapporteur qu'il doit soumettre son rapport dans un délai raisonnable au président, pour que ce dernier puisse apporter des corrections si nécessaires. Ensuite M. le Conseiller BIRRER (rad) s'adresse à la Présidente du Conseil Communal en l'informant que le conseil a eu le plaisir de voir l'assermentation de trois nouveaux conseillers, et il voudrait être sur que la procédure selon l'article 10 du règlement du Conseil a été suivie, c'est-à-dire que ces trois personnes ont été formellement élues par le bureau qui a vérifié les 6 signatures des 6 signataires comme cela devrait être fait, et il invite Mme la Présidente à confirmer que ceci a été fait en bonne et due forme.

Geneviève NOSEDA GUIGNARD (soc) constate que plusieurs documents ne sont pas disponible sur l'Extranet de Prilly, notamment il n'y a aucunes motions ni postulats depuis le 30.04.2009. De plus certains PDF de rapport de commission ne peuvent pas être ouverts, un site est utile à condition qu'il soit mis à jour régulièrement surtout qu'il est un certain outil de travail des Conseillers Communaux et pour terminer qu'en est-il de la durée des séances du Conseil, il est vrai que nous ne sommes plus attentifs après 2h30 à 3 h 00 de séance ; serait-il possible de définir une heure de fin de séance et de prévoir plus de séance sur l'année quitte à en supprimer ?

Maurizio MATTIA (eco) signale qu'il a cherché en vain les présidents de groupe et qu'il trouvait dommage qu'il n'y ait pas d'information à ce niveau; et puis effectivement le site internet de Prilly n'est pas encore rentré au 21ème siècle il aimerait bien que cela évolue un petit peu.

Gérard BÜHLMANN (rad) désire faire part d'une réflexion à tous, respectivement d'une profonde déception. Dans les communications du Bureau, il aurait bien aimé entendre : « Le Bureau du Conseil incorpore a participé à la manifestation patriotique du 31 juillet 2010, comme d'autres communes Prilly fête le 1er août le 31 juillet ». Alors pourquoi ceci : « car j'étais à la place de fête donc à la piscine une demi-heure avant le départ du cortège je suis descendu jusqu'au Chemin de la Lande pensant retrouver une quinzaine de conseillers communaux, un collègue m'a dit tu es très optimiste ! Et effectivement quand je suis arrivé au Chemin de la Lande, il y avait 5 conseillers municipaux, donc la Municipalité incorpore, il y avait deux conseillers radicaux dont moi, il y avait un conseiller libéral et pour former 3 rangs de 3, pour que ça ait un minimum d'allure, une ancienne conseillère libérale a fait le cortège avec nous. Alors bien sur le 1er août tombe en période de vacances, bien sur pour certains la marche est d'une certaine longueur ça monte, c'est en tout cas pas le temps qui a du retenir l'un ou l'autre puisqu'il faisait grand beau et je me dis simplement que je trouve déplorable que l'image qu'à donné notre conseil ce jour à la population, en participant de manière aussi modeste au cortège. « Je vous promets pas de participer au prochain, mais si je suis à Prilly, nul doute que je le ferai ».

Gabriella PESARESI (eco) demande à la Municipalité pourquoi elle n'a pas fait paraître une information dans le Prill'héraut ou ailleurs sur l'inauguration du centre de vie enfantine samedi 25.09 et elle pense qu'il y avait des personnes intéressées et qui n'ont pas été informées.

Anne BOURQUIN BUCHI (soc) dit que, comme M. le Conseiller BIRRER (rad) l'a souligné, en effet le retrait du préavis 10-2010 donnera l'occasion d'étoffer un peu le rapport qui a été présenté. Elle ne peut par contre qu'encourager tous les autres membres de la commission d'envoyer les compléments d'informations nécessaires au rapporteur qui cette fois-ci enverra dans les délais le rapport au président pour une dernière approbation.

Interventions de fin de séance :
Mme la présidente Isabelle ISOZ (soc) répond aux différentes questions qui ont été posées au Bureau :

- **concernant l'Extranet : il semble effectivement qu'il y ait eu des pannes et des problèmes au dépôt de certains rapports, ce problème va être réglé avec le service informatique.**
- **concernant les différents postulats et motions depuis 2009, cela a été discuté en séance de bureau, cela va être remis en place et rattraper pour tout ce qui n'avait plus été fait depuis 2009**
- **concernant la procédure pour les 3 nouvelles assermentations : tout a été fait de façon correcte et dans les règles par le bureau**
- **concernant l'heure tardive : pour répondre à Mme la Conseillère NOSEDA GUIGNARD (soc) : effectivement les séances finissent malheureusement de plus en plus tard, les ordres du jour sont de plus en plus chargés et Mme la Présidente ne saurait qu'encourager la Municipalité à nous proposer plus de date de séances pour l'année prochaine. Il est moins gênant de faire deux séances qui vont durer environ deux heures que de faire 6 séances dans l'année qui durent effectivement plus de trois heures.**

- **M. le Municipal Etienne LASSERRE (lib) répond tout d'abord à Mme la Conseillère CLIVAZ LUCHEZ concernant la maman de jour à Jouxtens-Mézery : effectivement la commune de Jouxtens-Mézery a confié au service d'accueil de la petite enfance la gestion des mamans de jour de Jouxtens-Mézery, il y en a deux en fait, mais l'autre ne pose aucun problème, la dame en question, il y a déjà passablement de temps, avant qu'elle ait plus d'enfants, le service de la petite enfance l'a toléré car c'est une très bonne maman de jour, l'ennui c'est que tout d'un coup, le voisin a trouvé que cela faisait trop de bruit et qui a porté plainte donc la situation s'est gâtée et comme cela se passe à Jouxtens-Mézery, le service d'accueil de la petite enfance a contacté la Municipalité de Jouxtens-Mézery en demandant de régler ce conflit de voisinage, maintenant l'affaire et dans les mains de la Municipalité de Jouxtens-Mézery c'est à eux de régler ce problème. Il est clair que la loi doit être respectée et une lettre a été envoyée à cette dame pour lui demander de limiter le nombre à ce qui est prévu par la loi et M. le Municipal LASSERRE a appris que le voisin allait bientôt déménagé, donc cela va peut-être s'arranger. Concernant la Manifestation de samedi, le service d'accueil de la petite enfance n'a pas voulu faire une manifestation « grand public » car les deux garderies sont assez petites, et il n'y avait pas la possibilité d'accueillir tout le monde. Les parents, les voisins, les invités à la partie officielle étaient invités mais évidemment il n'était pas possible d'inviter toute la population de Prilly.**

- **M. le Municipal Rémy PIDOUX (rad) répond que pour déclencher le plan canicule, il fallait 5 jours à plus de 35 degré en continu, comme cela n'a pas été le cas, le plan canicule n'a pas été déclenché par le département de la santé.**